

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le dix-sept Juillet deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué le neuf Juillet deux mille vingt, s'est réuni, au gymnase de DARNEY, sous la présidence de M. Bernard SALQUEBRE, Président.

Date de la Convocation : 09 Juillet 2020

Membres élus : 79

En exercice : 79

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ATTIGNY : François JOLY (Maire), **AINVELLE** : Thierry HUBRECHT (Maire), **AMEUVELLE** : Pascal NICOLAS (Maire), **BELMONT LES DARNEY** : Christian ADAM (Maire), **BELRUPT** : Isabelle FRESSE (Maire), **BLEURVILLE** : Yannick TATIN (Maire), **BLEVAINCOURT** : Régine KUBOT (Maire), **BONVILLET** : François THIERY (Maire), **CHATILLON SUR SAONE** : Jean-Marie GUILLAUMEY (Maire), **CLAUDON** : Alain ROUSSEL (Maire), **DAMBLAIN** : Raymond BEULNÉ (Suppléant), **DARNEY** : Yves DESVERNES (Maire), Nicole DELAVILLE (Déléguée), Jean-Marc BOUSCHBACHER (Délégué), Patrick ALBERTOLI (Délégué), Petra LAURAIN (Déléguée), **DOMBASLE DEVANT DARNEY** : Alain GRANDCLERC (Maire), **DOMBROT LE SEC** : Bernard SALQUEBRE (Maire), Laure MOULIN (Déléguée), **DOMMARTIN LES VALLOIS** : Marie-Odile LEJEUNE (Suppléante), **ESCLES** : Patrick VAGNER (Maire), Sylvain RAVON (Délégué), **ESLEY** : Jean-Pierre STOULS (Suppléant), **FIGNEVELLE** : Daniel BERNARD (Maire), **FRAIN** : Claude NICOLAS (Maire), **FRENOIS** : Gilles GANTOIS (Maire), **GIGNEVILLE** : Jean- Paul CHANAUX (Maire), **GODONCOURT** : Jean-Luc DURIEUX (Maire), **GRANDRUPT DE BAINS** : Francis DIDIER (Maire), **GRIGNONCOURT** : Julien GRANDIEU (Maire), **HENNEZEL** : Frédéric GOUVERNEUR (Délégué), **ISCHES** : Daniel GARCIN (Maire), **JESONVILLE** : Myriam MATHEY (Maire), **LAMARCHE** : Daniel VAGNE (Maire), Jean-Benoît CONTAUX (Délégué), Laurent HEITZ (Délégué), Anne-Marie FLORIOT (Déléguée), **LERRAIN** : Frédéric BALAUD (Maire), Carole THIEBAUT-GAUDÉ (Déléguée), **LES THONS** : Guy LARCHÉ (Maire), **LES VALLOIS** : Jean-Claude DIDELOT (Maire), **LIGNEVILLE** : Gilbert BOGARD (Maire), **LIRONCOURT** : **Dominique MOUGIN (Maire) est arrivé à 20h00**, **MAREY** : Yves GATTO (Maire), **MARTIGNY LES BAINS** : Didier HUMBERT (Maire), Jacques VINCENT (Délégué), Christian MILLET (Délégué), Sylvaine GERARD (Déléguée), **MARTINVELLE** : Monique ROCHE (Maire), **MONT LES LAMARCHE** : Jean-Paul PETIT (Maire), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Pierre SYLVESTRE (Maire), Catherine FLIELLER (Déléguée), Philippe CASSAGNE (Délégué), **MORIZECOURT** : Alexandre DESTRIGNEVILLE (Maire), **NONVILLE** : Régis CLEMENT (Suppléant), **PONT LES BONFAYS** : Jacques LALLOZ (Maire), **PROVENCHERES LES DARNEY** : René THIERY (Maire), **REGNEVELLE** : Jacques COTTEREAU (Maire), **RELANGES** : Philippe THIERY (Maire), **ROBECOURT** : Régine THOMAS (Maire), **ROMAIN AUX BOIS** : Pascal FATET (Maire), **ROZIERES SUR MOUZON** : Serge ANDELOT (Maire), **SAINT BASLEMONT** : Pascal BOYE (Maire), **SAINT JULIEN** : Nicolas GRANDCLAUDE (Maire), **SANS VALLOIS** : Gérard BOGARD (Maire), **SENAIDE** : Georges KAARSBERG (Maire), **SENONGES** : Michel GAUDE (Maire), **SERECOURT** : Jean-Claude TRIDON (Maire), **SEROCOURT** : Alexia BROT (Maire),

TIGNECOURT : Hervé DESTRIGNEVILLE (Maire), **TOLLAINCOURT** : Jean BENOÎT (Suppléant) ;
VIOMENIL : Sylvain FRANSOT (Maire), **VIVIERS LE GRAS** : Jacques LEMARQUIS (Maire).

Absents excusés : **DARNEY** : Agnès JEANMICHEL (Déléguée) ; **FOUCHECOURT** : Alain FENARD (Maire), **HENZEZEL** : Jean-Luc BISCHOFF (Maire), **LAMARCHE** : Marie- Chantal RELION (Déléguée), **MONTHUREUX SUR SAONE** : Joëlle MAIGROT (Déléguée), **VILLOTTE** : Jean-Luc MUNIERE (Maire),

Procurations :

Agnès JEANMICHEL donne procuration à Jean Marc BOUSCHBACHER,
Jean Luc BISCHOFF donne procuration à Frédéric GOUVERNEUR.
Joëlle MAIGROT donne procuration à Pierre SYLVESTRE.
Marie Chantal RELION donne procuration à Anne Marie FLORIOT.
Jean Luc MUNIERE donne procuration à Serge ANDELLOT,

QUORUM : 72 Présents + 5 Pouvoirs = 77 Votants : Pour l'élection du Président.

Puis arrivée de Monsieur MOUGIN : 73 Présents + 5 Pouvoirs = 78 Votants.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil communautaire
2. Election du président
3. Détermination du nombre de vice-présidents
4. Election des vice-présidents
5. Détermination du nombre de membres du bureau
6. Election des membres du bureau
7. Lecture de la charte de l'élu local
8. Désignation des représentants au SICOTRAL
9. Questions et informations diverses.

1. Installation du conseil communautaire

Le Président sortant, Bernard SALQUEBRE ouvre la séance : il fait l'appel et déclare les délégués installés dans leurs fonctions. Il présente également les nouveaux maires.

« Nous voici rassemblés ce soir au gymnase intercommunal de Darney en ce vendredi 17 Juillet 2020, pour l'installation du nouveau Conseil Communautaire, moment important durant lequel s'exprime la démocratie et qui va déterminer le choix parmi nous les élues et élus portés aux responsabilités.

Permettez-moi, dans ces derniers instants d'exprimer mes remerciements aux vice-présidents qui ont contribué, par leur engagement au quotidien dans leur domaine respectif à faire évoluer notre collectivité, déjà, dans toutes les obligations par rapport à la loi. Et j'adresse mes remerciements appuyés envers les trois vice-présidents quittant les fonctions électives, François GORNET de Lerrain, Raynald MAGNIEN-COEURDACIER de Monthureux Sur Saône et Guy FIEUTELOT de Lamarche.

J'adresse mes remerciements aussi aux collaboratrices et collaborateurs directs avec lesquels un travail conséquent a pu être produit dans l'évolution de l'organisation et des méthodes. Merci pour leur réactivité et leur implication et cette période COVID-19, compliquée à traverser, a renforcé les liens au travail. Aussi, je tiens à saluer le travail de tous celles et ceux particulièrement engagés auprès des services dans cette période durant laquelle il a fallu répondre aux exigences sanitaires.

Merci aux collègues Maires qui ont aidé à l'ouverture de toutes les écoles de notre Territoire à la reprise du 12 Mai 2020.

Et maintenant, j'ouvre la séance et vais procéder à l'appel. Je suggère qu'à l'appel de son nom, la ou le délégué se lève et j'en profiterai pour accueillir et préciser la fonction des nouveaux délégués au nombre de 28 soit 35 % de l'assemblée dont 17 nouveaux Maires, 4 nouvelles communes ayant une femme à leur tête, ce qui porte à 8 au lieu de 4 dans la mandature précédente le nombre de communes « dirigées » par une femme.

Je déclare installés les nouveaux délégués et j'appelle notre collègue et doyen de l'assemblée Michel GAUDÉ pour assurer la Présidence de séance de l'élection du nouveau Président ».

Madame Laure MOULIN (Plus jeune déléguée communautaire), est invitée à vérifier le quorum, ainsi que les pouvoirs.

A partir de l'installation de l'organe délibérant par le président sortant et jusqu'à l'élection du nouveau président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT) à savoir Monsieur Michel GAUDÉ, Maire de Senonges.

Monsieur Frédéric BALAUD seul candidat est désigné **secrétaire de séance**.

Il est procédé à la désignation de **deux scrutateurs** afin de procéder au dépouillement des votes.

Sont désignés : Messieurs **Daniel GARCIN** et **Jean Paul CHANAUX**.

Il est procédé à la désignation de **deux assesseurs** afin de comptabiliser les voix. Sont désignés Messieurs **Patrick VAGNER** et **Hervé DESTRIGNEVILLE**.

CCVCSO/57/2020 : Election du Président

Monsieur Michel GAUDE invite le Conseil à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes conformément aux dispositions prévues par le CGCT. L'élection du Président doit obligatoirement avoir lieu au scrutin uninominal secret (article L.2121-21 CGCT). Il est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er et 2^e tour. À la majorité relative si un 3^e tour est nécessaire. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.2122-7 CGCT).

Les conseillers titulaires sont invités à faire acte de candidature.

Sont candidats : Messieurs Alain ROUSSEL et Bernard SALQUEBRE

Alain ROUSSEL prend la parole pour présenter sa candidature.

« Chaque commune doit avoir un intérêt pour la Communauté de Communes, je sollicite votre confiance.

Je suis d'après certains trop marqué par les mandats, mais cela peut être un avantage. Si j'ai été en retard de quelques minutes ou obligé de partir en avance lors de diverses réunions c'est essentiellement pour rendre des services auprès de personnes qui en ont eu le besoin.

Monsieur SALQUEBRE prend la parole pour présenter sa candidature.

« Nous pouvons si nous le voulons construire ensemble. Je sais et saurais fédérer une équipe de Vice-Présidents.

J'annonce que les VP seront au nombre de 7 ».

Monsieur Le Président Michel GAUDÉ Propose de passer au vote :

Le dépouillement du vote est effectué en la présence des assesseurs et scrutateurs.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 77
Bulletins trouvés dans l'urne : 77
Alain ROUSSEL : 57
Bernard SALQUEBRE : 18
Bulletins blancs : 2
Bulletin Nul : 0

Alain ROUSSEL est élu Président de la Communauté de Communes au premier Tour avec 57 voix.
(Feuille de proclamation jointe).

Alain Roussel prend la parole pour remercier de la confiance témoignée ce soir.

Il voudrait que chacun joue un rôle, souligne que nous avons la chance d'avoir des entreprises sur notre Territoire et souhaite être attentif auprès des structures qui souhaiteraient se développer.

Monsieur ROUSSEL ajoute que la base de notre Territoire ce sont ceux qui y vivent ! Nous devons créer les conditions essentielles pour qu'ils souhaitent y vivre.

« Je compte sur vous, car seul je ne ferai rien ».

Dès que son élection est acquise, le nouveau Président prend la présidence de la séance.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

Monsieur Dominique MOUGIN, Maire de Lironcourt est arrivé à 20h

73 Présents + 5 Pouvoirs = 78 Votants : Arrivée de Monsieur MOUGIN

CCVCSO/58/2020 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS
--

Monsieur le Président Alain ROUSSEL, indique qu'il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de vice-présidents.

Ce nombre ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil communautaire (arrondi à l'entier supérieur) ni excéder 15 vice-présidents. Toutefois lorsque l'application de cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Monsieur le Président propose **6** Vice-Présidents en annonçant les compétences des postes à savoir :

Aménagement du Territoire – Habitat – Environnement ;

Finances ;

Développement économique et Tourisme ;

Accès à la Santé, Services à la population, Associations, Sports et Culture ;

Affaires scolaires et périscolaires ;

Equipements communautaires.

« Je vous proposerai la création d'un autre poste de Président voire des délégués communautaires si j'estime que cela est nécessaire, je vous le proposerai par la suite. »

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré à **la Majorité** (77 voix « Pour » - 1 voix « Contre » :

- **DECIDE** de fixer à **6** le nombre de Vice-présidents.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/59/2020 : ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des vice-présidents. L'élection des vice-présidents doit obligatoirement avoir lieu au scrutin uninominal secret, (article L.2121-21 CGCT).

Election du 1^{er} vice-président : Aménagement du Territoire – Habitat – Environnement

Monsieur Yves DESVERNES est seul candidat pour ce poste.

Monsieur le Président lui donne la parole afin qu'il présente sa candidature.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Monsieur Yves DESVERNES est élu avec **68 voix**, 9 bulletins blancs et 1 nul.

Feuille de proclamation jointe.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/60/2020 : ELECTION DU 2^e VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des vice-présidents. L'élection des vice-présidents doit obligatoirement avoir lieu au scrutin uninominal secret, (article L.2121-21 CGCT).

- **Election du 2^{ème} vice-président** : Finances

Monsieur Daniel GARCIN est seul candidat pour ce poste.

Monsieur le Président donne la parole à Daniel GARCIN pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Monsieur Daniel GARCIN est élu avec **57 voix**, 21 bulletins blancs.

Feuille de proclamation jointe.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/61/2020 : ELECTION DU 3^e VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des vice-présidents. L'élection des vice-présidents doit obligatoirement avoir lieu au scrutin uninominal secret, (article L.2121-21 CGCT).

- **Election du 3^{ème} vice-président** : Développement économique et Tourisme

Monsieur Pierre SYLVESTRE est seul candidat pour ce poste.

Monsieur le Président donne la parole à Pierre SYLVESTRE pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Monsieur **Pierre SYVESTRE** est élu avec **61 voix**, 16 bulletins blancs et 1 nul.

Feuille de proclamation jointe.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/62/2020 : ELECTION DU 4^e VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des vice-présidents. L'élection des vice-présidents doit obligatoirement avoir lieu au scrutin uninominal secret, (article L.2121-21 CGCT).

- **Election du 4^{ème} vice-président** : Accès à la Santé, Services à la population, Associations, Sports et Culture ;

Madame Carole THIEBAUT – GAUDÉ est seule candidate pour ce poste.

Monsieur le Président donne la parole à Carole THIEBAUT-GAUDÉ pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Madame **Carole THIEBAUT-GAUDÉ** est élue avec **61 voix** : 16 bulletins blancs et 1 nul.

Feuille de proclamation jointe.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/63/2020 : ELECTION DU 5^e VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des vice-présidents. L'élection des vice-présidents doit obligatoirement avoir lieu au scrutin uninominal secret, (article L.2121-21 CGCT).

- **Election du 5^{ème} vice-président** : Affaires scolaires et périscolaires

Sont candidats : Messieurs Didier HUMBERT et Gérard BOGARD

Remarques :

Madame ROCHE demande si cette compétence englobe la Régie de transports ?

Monsieur le Président répond qu'il souhaite pour le moment gérer ce domaine.

Monsieur le Président donne la parole à Didier HUMBERT pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard BOGARD pour présenter sa candidature.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le dépouillement du vote est effectué.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Bulletins trouvés dans l'urne : 78

Gérard BOGARD : 46 voix

Didier HUMBERT : 25

Bulletins blancs : 7

Feuille de proclamation jointe.

Le Président déclare Monsieur Gérard BOGARD 5^e vice-président.

CCVCSO/64/2020 : ELECTION DU 6^e VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des vice-présidents. L'élection des vice-présidents doit obligatoirement avoir lieu au scrutin uninominal secret, (article L.2121-21 CGCT).

- **Election du 6^{ème} vice-président** - Bâtiments communautaires

Sont candidats : Messieurs René THIERY – Gilbert BOGARD – Laurent HEITZ – François THIERY.

La parole est donnée à René THIERY pour présenter sa candidature, puis à Monsieur Gilbert BOGARD, ensuite à Laurent HEITZ et enfin François THIERY.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le dépouillement du vote est effectué.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Bulletins trouvés dans l'urne : 78

Laurent HEITZ : 17 voix

René THIERY : 7 voix

Gilbert BOGARD : 31 voix

François THIERY : 21 voix

Bulletins blancs : 2

Feuille de proclamation jointe.

Monsieur le Président annonce qu'un 2^{ème} tour est nécessaire à la suite des résultats du vote.

Monsieur René THIERY retire sa candidature au poste de 6^e Vice-Président.

Monsieur le Président propose de passer au vote du **2^{ème} tour**.

Le dépouillement du vote est effectué.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Bulletins trouvés dans l'urne : 78

Laurent HEITZ : 19 voix

Gilbert BOGARD : 33 voix

François THIERY : 24 voix

Bulletins blancs : 2

Feuille de proclamation jointe.

Monsieur le Président annonce qu'un **3^e tour** est nécessaire cette fois à la majorité relative.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le dépouillement du vote est effectué.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 78

Bulletins trouvés dans l'urne : 78

Laurent HEITZ : 20 voix

Gilbert BOGARD : 28 voix

François THIERY : 28 voix

Bulletins blancs : 2

Feuille de proclamation jointe.

Monsieur le Président précise qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.2122-7 CGCT).

Après vérification des années de naissance des candidats, Monsieur le Président déclare **Monsieur François THIERY 6^e vice-président** au bénéfice de l'âge.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/65/2020 : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU
--

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre des autres membres du bureau, outre le Président et les vice-présidents à **18 membres**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** ;

- **DECIDE** de fixer à **18** le nombre de membres du bureau outre le Président et les vice-présidents.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/66/2020 : ELECTION MEMBRES DU BUREAU
--

Monsieur le Président indique que le nombre de vice-président a été fixé à 6 : ils ont été élus.
Le nombre d'autres membres du bureau communautaire a été fixé à 18.
Il convient de procéder à l'élection des autres membres du bureau.

Mesdames DELAVILLE, LAURAIN et Monsieur Gilles GANTOIS, ont quitté la séance à 23h45.

A la suite des départs **75 votants**.

Sont candidats :

Monsieur Maurice HATIER, maire de Nonville, nous a fait part de sa candidature par mail du 09 Juillet 2020

Joëlle MAIGROT, déléguée communautaire de Monthureux, nous a fait part de sa candidature par mail du 17 Juillet 2020.

Monsieur le Président annonce les candidats :

- 1) Maurice HATIER,
- 2) Joëlle MAIGROT,
- 3) Sylvain FRANSOT,
- 4) Alexia BROT,
- 5) Serge ANDELOT,
- 6) Philippe THIERY,
- 7) Jacques COTTEREAU,
- 8) Jean Paul PETIT,
- 9) Jean Claude DIDELOT,
- 10) Didier HUMBERT,
- 11) Monique ROCHE,
- 12) Régine THOMAS,
- 13) Pascal FATET,
- 14) Patrick VAGNER,
- 15) Frédéric BALAUD,
- 16) Anne Marie FLORIOT,
- 17) Myriam MATHEY,
- 18) Julien GRANDIEU,
- 19) Jean Paul CHANAUX,
- 20) Daniel BERNARD.

Le dépouillement du vote est effectué.

Sont élus membres du Bureau :

Maurice HATIER avec 62 voix

Joelle MAIGROT avec 73 voix

Sylvain FRANSOT avec 66 voix

Alexia BROT avec 73 voix

Serge ANDELOT avec 63 voix

Philippe THIERY avec 71 voix

Jean Paul PETIT avec 69 voix

Jacques COTTEREAU avec 66 voix

Jean Claude DIDELOT avec 74 voix

Didier HUMBERT avec 62 voix

Monique ROCHE avec 69 voix

Régine THOMAS avec 68 voix

Pascal FATET avec 73 voix

Patrick VAGNER avec 66 voix

Frédéric BALAUD avec 68 voix

Anne Marie FLORIOT avec 69 voix

Myriam MATHEY avec 75 voix

Jean Paul CHANAUX avec 71 voix

Feuille de proclamation jointe.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

7. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Président fait lecture de la charte de l'élu local. Un exemplaire a été remis à tous les membres de l'assemblée.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

CCVCSO/67/2020 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SICOTRAL

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner **14 délégués titulaires** et **7 délégués suppléants** au SICOTRAL.

Peuvent être désignés : délégués titulaires, suppléants et/ou conseillers municipaux.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ADAM Christian – Belmont Les Darney	Thierry DEFRAIN - AINVELLE
ANDELOT Serge – Rozières Sur Mouzon	Anne-Marie FLORIOT - LAMARCHE
BERNARD Daniel – Fignéville	Isabelle FRESSE – BELRUPT
BOGARD Gérard – Sans Vallois	Yves DESVERNES - DARNEY
DESTRIGNEVILLE Hervé – Tignécourt	Catherine FLIELLER – Monthureux
BOYE Pascal – Saint Baslemont	Alain GRANDCLERC – DOMBASLES DEVANT DARNEY
FATET Pascal – Romain – Aux – Bois	Jean Claude DIDELOT – Les Vallois
GAUDÉ Michel – Senonges	
BALAUD Frédéric – Lerrain	
LALLOZ Jacques – Pont Les Bonfays	
LELARGE Pascal – Dommartin Les Vallois	
NICOLAS Claude – Frain	
ROCHE Monique - Martinville	
VAGNÉ Daniel – Lamarche	
Jacques COTTEREAU - Regnéville	
Sylvaine GERARD – Martigny	
Philippe THIERY – Relanges	

Monsieur le Président propose de passer au vote.

A la suite du dépouillement Monsieur le Président annonce les représentants désignés pour le SICOTRAL :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ADAM Christian – Belmont Les Darney : 69 voix	Thierry DEFRAIN - Ainvelle
ANDELOT Serge – Rozières Sur Mouzon : 57 voix	Anne-Marie FLORIOT - Lamarche
VAGNÉ Daniel – Lamarche : 57 voix	Isabelle FRESSE – Belrupt
BOGARD Gérard – Sans Vallois : 74 voix	Yves DESVERNES - Darney
DESTRIGNEVILLE Hervé – Tignécourt : 71 voix	Catherine FLIELLER – Monthureux
BOYE Pascal – Saint Baslemont : 63 voix	Alain GRANDCLERC – Dombasle devant Darney
FATET Pascal – Romain – Aux – Bois : 67 voix	Jean Claude DIDELOT – Les Vallois
GAUDÉ Michel – Senonges : 68 voix	/
BALAUD Frédéric – Lerrain : 66 voix	/
LALLOZ Jacques – Pont Les Bonfays : 66 voix	/
LELARGE Pascal – Dommartin Les Vallois : 71 voix	/

Jacques COTTEREAU – Regnévelle : 61 voix	/
Sylvaine GERARD – Martigny : 68 voix	/
Philippe THIERY – Relanges : 68 voix	/

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

8. Questions et informations diverses.

CCVCSO/68/2020 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président souhaite ajouter un point à l'ordre du jour à savoir : l'exonération Foncière des entreprises.

- **A L'UNANIMITE** le Conseil Communautaire **ACCEPTE** d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

CCVCSO/69/2020 : Dégrèvement exceptionnel de la CFE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel GARCIN, en charge des Finances afin de présenter ce point.

Monsieur GARCIN explique que l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative relatif au dégrèvement CFE a été voté par l'Assemblée Nationale. Ce dernier prévoit un dégrèvement exceptionnel (à hauteur des deux tiers) de la CFE au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Remarques :

Monsieur Gilbert BOGARD demande si cela ne s'appliquera que pour l'année 2020 ?

Monsieur GARCIN répond que oui.

Monsieur GARCIN souligne que c'est un effort de solidarité pour nos entreprises.

A la suite des explications de Monsieur Daniel GARCIN, Monsieur le Président propose de passer au vote afin d'appliquer un dégrèvement exceptionnel (à hauteur de deux tiers) de la CFE au titre de 2020.

Le conseil Communautaire à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** d'appliquer un dégrèvement exceptionnel (à hauteur des deux tiers) de la CFE au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Transmis-le :	23 Juillet 2020
Publié le :	23 Juillet 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h20.